

Le bureau de l'Assemblée de la Saskatchewan

Gordon Barnhart

C'est le 7 octobre 1876 que fut nommé le premier greffier du Bureau du nouveau conseil des Territoires du Nord-Ouest. Amédée Emmanuel Forget entra ainsi dans la grande famille des greffiers du régime parlementaire britannique, laquelle remonte à 1363, lorsque Robert de Merton occupa pour la première fois cette fonction au Parlement britannique. A.E. Forget fut donc investi de la lourde tâche de défendre les principes, les pratiques et les traditions du régime parlementaire. Il n'y avait sans doute rien de commun entre Livingstone, lieu de la première réunion du conseil des T.N.-O. et Westminster, mais ces pionniers réussirent à adapter à leurs besoins cette vieille tradition parlementaire et à administrer dans l'ordre les affaires législatives des territoires.

Le premier conseil, formé du lieutenant-gouverneur David Laird, de Matthew Ryan, du lieutenant-colonel Hugh Richardson et du lieutenant-colonel James F. MacLeod, commissaire de la Gendarmerie royale du Nord-Ouest, fut assermenté le 27 novembre 1876 et tint sa première réunion à Livingstone en mars 1877. Le conseil s'adjoignit plus tard un cinquième membre en la personne de Pascal Bréland. C'est ainsi que commença la première forme de gouvernement local dans le Nord-Ouest; c'était un gouvernement entièrement nommé, sans doute, mais un premier pas dans l'histoire de cet immense territoire du Canada.

M. Forget dut donc aider le nouveau conseil à gouverner conformément à la pratique parlementaire britannique et il commença à constituer les dossiers et les archives du conseil des territoires. Originaire du Québec où il avait fait ses études et avait un peu pratiqué le droit et le journalisme, il était parti pour l'Ouest en 1876 en tant que secrétaire du lieutenant-gouverneur Laird. Comme le conseil était petit et non élu, Forget eut bien du mal à y adapter les procédures parlementaires britanniques. La *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* ne prévoyant pas la nomination

d'un président, c'était le lieutenant-gouverneur Laird qui présidait les réunions du conseil. Les premiers lieutenants-gouverneurs étaient un peu comme les gouverneurs coloniaux prévus par la constitution et ils étaient censés faire appliquer la politique fédérale. Bien que les pouvoirs et les compétences du conseil fussent limités et même souvent indéterminés, le greffier du nouveau conseil connut des problèmes de taille et des incidents mémorables. Ainsi, à la première réunion du conseil, lorsque le lieutenant-gouverneur devait prononcer le discours du Trône, un seul membre du Conseil était présent. Les énormes distances à parcourir avaient empêché les autres membres d'arriver à temps. Pour que le colonel MacLeod puisse assister à la session qui se



Amédée E. Forget (Archives des la Saskatchewan)

Gordon Barnhart est greffier à l'Assemblée législative de la Saskatchewan.



Gordon L. Barnhart (depuis 1969)



Samuel Spencer Page (1905-1916)



C. B. Koester (1960-1969)



George Arthur Mantle (1917-1939)



George Stephen (1949-1960)



John Mason Parker (1939-1949)

Les greffiers de l'Assemblée législative depuis 1905

tenait à Livingstone (près de l'actuel Pelly, en Saskatchewan), il lui fallut se rendre de Fort MacLeod (Alberta) jusqu'à Franklin (Minnesota), puis par chemin de fer jusqu'à St. Paul (Minnesota), puis par diligence jusqu'à Winnipeg et de là voyager 330 milles en traîneau à chiens jusqu'à la capitale provisoire.

Les premiers sujets à l'ordre du jour furent l'inscription des actes notariés, la protection des buffles et la lutte contre la propagation des maladies infectieuses. Les recettes du gouverne-

ment des Territoires du Nord-Ouest pour la période allant de mars 1877 à juillet 1878 s'élevèrent à 526 \$.

Tout comme aujourd'hui, les sessions eurent tendance à s'allonger. Norman Fergus Black, dans son livre intitulé *History of Saskatchewan and the Old North West*, raconte qu'il fut difficile de maintenir le quorum aux réunions du conseil. Il signale que le conseil se réunit du 13 octobre au 17 novembre 1885, et qu'apparemment, ses membres travaillèrent très fort. Le 18 novembre,

faute de quorum, le lieutenant-gouverneur ajourna la séance jusqu'au vendredi. Le vendredi, seuls deux membres (sur 12) se présentèrent. "Son Honneur se dit spécialement désolé de la désertion quelque peu cavalière des autres législateurs fatigués, car d'importantes questions n'avaient toujours pas été réglées. Toutefois, comme la plupart des membres étaient déjà retournés dans leurs foyers, il fit contre mauvaise fortune bon cœur et prorogea le Conseil."

Même si le premier conseil éprouva de nombreux problèmes, ses membres ne tardèrent pas à réclamer que le gouvernement du Nord-Ouest soit élu.

La première élection territoriale eut donc lieu en mars 1881 et, en 1887, le conseil réclama que l'assemblée législative soit totalement élue. En 1888, le Parlement modifia la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* pour abolir le conseil territorial et créer une assemblée législative composée de 22 députés élus et de trois légistes nommés. Ces trois personnes nommées n'avaient pas le droit de voter à l'assemblée. L'année 1888 fut donc le deuxième grand jalon de l'histoire du Nord-Ouest: cette région avait désormais une assemblée législative élue, investie du pouvoir de se choisir un président parmi ses propres membres; son premier président fut Herbert Charles Wilson.

Quatre membres de l'Assemblée législative composèrent le Conseil consultatif qui, avec le lieutenant-gouverneur, forma le premier comité exécutif, prélude à notre cabinet actuel. Les territoires avaient une assemblée élue et un comité exécutif, mais ceci ne marqua pas la fin de la lutte pour l'institution d'un gouvernement responsable dans l'Ouest. Le lieutenant-gouverneur, en sa qualité de serviteur du gouvernement fédéral, continua d'exercer une grande influence sur les affaires du nord-ouest jusqu'en 1897, date à laquelle le Comité exécutif devint responsable devant l'Assemblée législative. Ce fut entre 1898 et 1905 que se livra la grande bataille pour obtenir le statut de province.

Durant toutes ces années qui virent s'établir un conseil, puis un conseil formé de représentants élus, une assemblée législative et, finalement, un gouvernement responsable, les greffiers du Conseil (et, plus tard, de l'Assemblée) travaillèrent toujours dans l'ombre, conseillant les membres, le lieutenant-gouverneur et enfin les présidents. En 109 ans d'histoire, on a compté huit greffiers: A.E. Forget, 1876-1887; R.B. Gordon, 1888-1901; S.P. Page, 1901-1916; G.A. Mantle, 1917-1939; J.M. Parker, 1939-1949; G. Stephen, 1949-1960; C.B. Koester, 1960-1969 et G.L. Barnhart, 1969 à nos jours. Contrairement à la coutume d'autres assemblées provinciales, les greffiers de la Saskatchewan ne furent pas tous des avocats. M. Forget en fut un, mais on compta aussi des fonctionnaires, un agriculteur, un journaliste/écrivain et des enseignants.

Les premiers greffiers exercèrent leurs fonctions à temps partiel puisqu'il n'y avait pratiquement aucune tâche administrative et que la session ne durait que quelques semaines par an. George Mantle, qui fut en poste le plus longtemps (22 ans), servit 5 premiers ministres et 7 présidents. George Stephen, journaliste et écrivain fut le premier greffier à temps plein, du fait qu'il n'exerçait aucun autre emploi. Lorsqu'il fut nommé greffier adjoint en 1927, il rendit bien d'autres services au gouvernement en tant que réviseur, rédacteur de discours et secrétaire de diverses commissions. Lorsqu'il fut nommé greffier en 1949, il consacra tout son temps à l'Assemblée législative. C'est depuis cette date qu'on distingue en Saskatchewan entre le service pour le compte de l'Assemblée législative et celui pour le compte du gouvernement.

Lorsque Stephen prit sa retraite en 1960, C.B. Koester le remplaça. Inspiré par l'exemple de Mantle et de Stephen, il nor-

malisa la présentation des *Procès-verbaux*, contribua à la réforme du Comité des comptes publics, à la création d'un comité des règlements et à l'alignement des procédures sur celles de Westminster.

En 1966, un greffier de la Chambre des communes de Westminster, Kenneth Bradshaw, fut nommé greffier suppléant de l'Assemblée législative de la Saskatchewan pendant que Bev Koester était en congé d'étude. Les liens étroits qui se nouèrent alors entre l'Assemblée législative de la Saskatchewan et Westminster grâce à cet échange existent toujours.

Le greffier actuel fut nommé en 1969. Au début des années soixante-dix, l'Assemblée législative entreprit une transformation importante de son rôle et de ses activités. Les sessions s'allongèrent considérablement et la direction des comités fut occupée toute l'année. Il fallut donc, en 1972, nommer un greffier adjoint permanent, en la personne de Merry Harbottle. Gwenn Ronyk, qui lui succéda en 1974, occupe toujours ce poste. Avant 1972, le gouvernement prêtait au greffier un de ses fonctionnaires pour l'assister pendant la session. Cette pratique fut abandonnée avec la création du poste de greffier adjoint permanent.

Vu l'envergure que prenait le service du greffier, en raison des demandes de personnel et de services faites par les députés, on lui confia de plus grandes responsabilités administratives. On créa également une commission de la régie interne, formée de députés de tous les partis, pour étudier le budget et la politique administrative de la Direction de la législation. Plus récemment, on a installé un service de télédiffusion qui transmet intégralement les débats à travers la province, un système de traitement électronique du harsard quotidien et un système de comptabilité automatisé.

Le programme de stage, lancé par C.B. Koester, a pris une telle expansion que deux greffiers sont invités chaque année à siéger au Bureau de l'Assemblée de la Saskatchewan pour étudier la procédure parlementaire. Quelques un de ces greffiers viennent d'autres assemblées législatives canadiennes ou même de parlements du Commonwealth tels que ceux du Zimbabwe, de Sri Lanka et de Malawi. Ces stages ont permis à la fois aux hôtes et à leurs invités de s'enrichir mutuellement et de nouer des liens étroits entre le bureau de l'Assemblée législative de la Saskatchewan et ceux de tous les pays du Commonwealth.

La 31^e conférence du Commonwealth, qui se tiendra en Saskatchewan à l'automne de 1985, sera une occasion pour les membres et les greffiers de tous les pays du Commonwealth de se rencontrer, d'échanger des idées et de planifier l'évolution future des institutions parlementaires.

Tous les greffiers qui se sont succédés à l'Assemblée législatives de la Saskatchewan venaient de milieux sociaux et professionnels différents, mais ils s'intéressaient tous à l'histoire du développement de l'Ouest canadien et avaient un profond respect pour le système parlementaire britannique. On ne cessera jamais de s'étonner de cette caractéristique de la démocratie parlementaire qui fait qu'un groupe de représentants peuvent se réunir dans des conditions très précaires dans les régions les plus reculées et arriver quand même à adapter à leurs besoins des traditions parlementaires très complexes.

Le long mandat et la grande expérience des greffiers de la Saskatchewan ont assuré la continuité des procédures de l'Assemblée. C'est grâce à ces premiers greffiers que les comptes-rendus des conseils et de l'Assemblée ont été conservés et que les règles et les pratiques de notre Assemblée actuelle ont été mises au point. Ces comptes-rendus ont pris d'autant plus de valeur que les historiens des Prairies commencent à s'intéresser aux premiers temps de l'histoire de la province. ■